

La question que je posais au leader du gouvernement au Sénat à cette occasion avait trait à la nomination d'un nouvel ambassadeur à Téhéran, après des années d'inactivité par suite des incidents que nous connaissons tous et qui se sont produits il y a une dizaine d'années. L'ambassadeur qui a été nommé a une expérience du commerce international. Il me semble que, dans les circonstances, il aurait été préférable de nommer à Téhéran quelqu'un qui soit sensible au respect des droits de la personne et qui ait une vaste expérience de ce domaine. Dieu sait quels abus ont été commis au cours des années où le Canada n'a pas eu de représentants dans ce pays.

Il suffit d'examiner les listes des personnes disparues—les jeunes et les familles entières qui ont littéralement disparu des listes civiles. Il n'y a pas que des rumeurs, mais des cas reconnus de torture et de condamnation à mort sans procès et le reste.

Les Nations Unies ont dépêché un envoyé spécial en Iran, afin de faire enquête sur ces questions, mais la plupart des gens considèrent que le rapport qu'il a présenté est tout à fait irréaliste. Les droits de la personne continuent d'être violés.

On peut déjà remettre en question le fait que nous ayons décidé maintenant de nommer un ambassadeur en Iran. En outre, selon moi, notre première préoccupation en tant que pays qui croit dans les droits de la personne et dans la décence la plus fondamentale, aurait dû être de nommer une personne ayant les compétences et la préparation voulues pour se pencher sur ces questions et pour avoir un certain poids auprès du régime extrémiste au pouvoir à l'heure actuelle dans ce pays. Je suis sidéré de constater que ce n'est pas le cas. Je ne peux qu'en conclure qu'à ce stade-ci, le Canada se préoccupe davantage de questions pétrolières que du respect des droits de la personne.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je ne peux que m'engager à porter à l'attention de mon collègue, M. Clark, les observations du sénateur Corbin. Je lui demanderai s'il a quelque chose à dire à ce sujet. Je ne suis tout simplement pas d'accord avec l'honorable sénateur lorsqu'il affirme que l'expérience personnelle d'un ambassadeur du Canada que ce soit dans le domaine du droit, de la politique, du commerce, ou je ne sais quoi, constitue nécessairement pour le pays qui reçoit cet ambassadeur un message sur l'importance que le Canada attache aux droits de la personne. Ce qui importe, c'est que notre ambassadeur représente le Canada et notre politique de longue date au sujet du respect des droits de la personne. Je suis persuadé que notre ambassadeur, que je connais personnellement, sera tout à fait en mesure de préciser notre position et, en fait, de la défendre de façon compétente et directe.

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS

L'ATTITUDE DU PRÉSIDENT—LA COMPOSITION DU GROUPE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, je voudrais poser au leader du gouvernement au Sénat une question portant sur le Groupe de consultation des citoyens dont la formation a été annoncée la semaine dernière. Je suis persuadé que nous espérons tous qu'il s'acquittera de façon constructive de sa tâche. Dimanche, cependant, sur les ondes

de la radio de Radio-Canada, dans le cadre de l'émission «Cross-country check-up», le président du groupe, M. Keith Spicer, a fait part d'un point de vue intéressant sur son nouveau mandat.

En tant que partisan de longue date de l'abolition du Sénat, il a réitéré sa position au sujet de notre institution en affirmant qu'il n'avait absolument pas changé son point de vue et qu'à son avis, l'abolition du Sénat s'imposait. Il a ajouté également que les membres de la commission n'avaient aucun intérêt à s'entretenir avec les représentants des vieux partis, mais souhaiteraient plutôt discuter avec des membres du Parti réformiste du Canada et de nouveaux groupes de ce genre.

Devons-nous conclure des déclarations de M. Spicer que c'est là le mandat que le gouvernement lui a confié? La plupart des membres du Parti réformiste sont des conservateurs désenchantés. Je me demande alors si ces conservateurs seront les seuls qui pourront faire valoir leurs points de vue devant le groupe de consultation que l'on est en train d'établir.

J'espère que le leader du gouvernement pourra répondre à mes questions, mais il me semble que M. Spicer a fait preuve d'une naïveté reversante, pour ne pas dire plus. Je ne pensais pas que le fait de participer à la vie publique pendant de nombreuses années et d'être sénateur, avec mes collègues dans tous les recoins de la Chambre, pouvait empêcher quelqu'un de contribuer aux échanges sur l'avenir du Canada. Le leader du gouvernement peut-il dire si les sénateurs et les députés auront au moins l'occasion de présenter leurs points de vue par écrit à M. Spicer et aux membres de son groupe de consultation?

D'après moi, il s'agit d'un exercice dynamique qui permettra au plus grand nombre possible d'habitants de toutes les provinces de se faire entendre. Je ne pense pas qu'il soit réaliste de dire que ceux qui ont consacré leur vie à tenter de servir les habitants de ce pays au sein d'un corps délibérant, qu'il s'agisse d'une assemblée législative provinciale, de la Chambre des communes ou du Sénat, ne devraient pas être autorisés à faire connaître leurs opinions au groupe de consultation.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je suis entièrement d'accord avec le sénateur Perrault. Je suis certain que les membres du Sénat et ceux de l'autre endroit auront l'occasion de présenter des documents, d'exprimer leurs points de vue et d'assister à des séances publiques—comme, en fait, on nous encourage à le faire—du groupe de consultation des citoyens. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, par le biais de ce groupe, nous voulons favoriser les échanges entre les Canadiens ordinaires. M. Spicer serait d'avis—avis que je partage d'ailleurs—que la plupart d'entre nous disposons déjà d'une tribune, au Sénat, à la Chambre et dans les assemblées législatives provinciales, pour exprimer notre opinion. Le moment est venu de laisser les Canadiens ordinaires occuper le devant de la scène, pour favoriser l'échange de vues sur le genre de pays qu'ils souhaitent que le Canada soit, sur nos valeurs communes et sur ce qu'ils attendent de leur pays, de leur gouvernement et de leurs institutions gouvernementales, dont le Sénat.